



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

Liaison anticontréfaçon

Été 2008

Opération Sceau de Confiance : Le Vieux-Montréal, Partenaire Contre la Fraude

par Audrey Bordeleau
Équipe régionale, Québec

Le bureau régional du Québec de la Banque du Canada, est heureux de collaborer avec la Société de développement commercial (SDC) du Vieux-Montréal, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et Interac, à la mise en place de l'« Opération Sceau de confiance », qui vise la prévention de la fraude auprès des commerçants du quartier historique.

L'effervescence était perceptible le 26 mai dernier au Salon de l'offre commerciale qui se tenait au Marché Bonsecours situé dans le Vieux-Montréal. Les 200 visiteurs, provenant principalement du secteur touristique, profitaient d'une ambiance décontractée pour rencontrer les 85 commerçants du prestigieux quartier qui exposaient.

Patrick Rouillard de la SDC et commandant Alain Simoneau du poste de quartier 21 du SPVM, ont rappelé aux convives que plus de 12 millions de touristes et de visiteurs sillonnent annuellement les rues du Vieux-Montréal et que malheureusement, cela signifie également une augmentation des occasions pour les fraudeurs.

L'« Opération Sceau de confiance » a été développée pour outiller les commerçants de ce quartier historique afin de les aider à diminuer les fraudes par terminal de point de vente, par carte de crédit ou via la contrefaçon de billets.

C'est au début du mois de mai, que la trousse Opération Sceau de confiance a été remise à chacun des 350 commerçants du secteur.

Quelques semaines plus tard, Isabelle Landry, agent socio-communautaire du SPVM ainsi qu'une équipe de 4 policiers et de 6 cadets policiers ont visité les commerçants afin de s'assurer du respect des 5 points de conformité du programme. Un symbole visuel, le sceau de confiance, leur était alors remis.

Ce symbole, une fois affiché à l'entrée des commerces, a pour but d'informer les clients, (et surtout pour décourager les malfaiteurs) que des mesures y ont été mises en place pour prévenir la fraude. Ce programme devrait aussi améliorer le sentiment de confiance des consommateurs qui visitent ces commerces.

Le quartier du Vieux-Montréal est le premier territoire commercial à mettre sur pied un tel projet. Cette initiative inspirera sûrement d'autres quartiers et permettra à d'autres commerçants de se protéger de la fraude, de rassurer leur clientèle tout en éloignant les fraudeurs.



Le « Sceau de confiance » est apposé à la porte d'entrée des commerçants en vue à la fois de décourager les fraudeurs et de rassurer la clientèle.

Une fois de plus, le Vieux-Montréal se démarque par le caractère dynamique et innovateur de sa communauté d'affaires tout en conservant ses airs de jeunesse !

Le Bureau régional du Québec de la Banque du Canada est fier de collaborer avec des partenaires dynamiques et engagés et de contribuer à la réussite de ce projet.

Les 5 règles pour l'obtention du Sceau de confiance

- Le terminal de point de vente doit être fixé au comptoir ou dissimulé sous le comptoir;
- Faire une marque distinctive sur le terminal de point de vente pour l'identifier;
- La carte informative sur la fausse monnaie doit être facilement accessible aux commis;
- La liste des points de vérification du commerce doit être accessible aux gérants;
- Les caissiers doivent avoir été informés des méthodes utilisées par les voleurs de terminaux.



Isabelle Landry, agent socio-communautaire du poste 21, en compagnie d'un collègue du SPVM. La photo montre que l'ours en peluche du service de police apprécie grandement le matériel de formation de la Banque du Canada et de l'Opération Sceau de confiance.



Alain Simoneau, Commandant du poste de quartier 21 du Service de police de la ville de Montréal incite les commerçants du Vieux-Montréal à devenir des « partenaires contre la fraude ».



Séance d'Information à l'heure du midi à l'intention des Procureurs de la Couronne de Scarborough

par David Littlefield
Avocat-Conseil
Ministère de la Justice

Le procureur de la Couronne Tony Loparco a été l'hôte récemment d'une séance d'information sur la contrefaçon à l'intention des procureurs adjoints de la Couronne, qui s'est tenue à l'heure du midi au bureau de Scarborough à Toronto.

Tony a accepté d'interrompre ses vacances pour animer l'activité. Manny Parreira, représentant régional principale (Monnaie), y était au nom de la Banque du Canada et, moi, pour le ministère de la Justice. La séance a connu un franc succès, une trentaine de procureurs adjoints ayant rapidement rempli la salle de conférence.



Nous avons d'abord expliqué que la Banque s'emploie à ce que les procureurs et les agents de police disposent des outils dont ils ont besoin pour faire face à la hausse importante du nombre d'infractions de contrefaçon. L'un des outils les plus importants que nous avons élaborés est une déclaration sous serment énonçant plusieurs points clés en quelques pages seulement.

La déclaration résume :

- ce qu'est la Banque du Canada ainsi que son rôle comme seule entité autorisée à émettre des billets de banque au Canada;
- l'importance soutenue des billets de banque dans l'économie;
- la croissance considérable de la contrefaçon au cours des quinze dernières années;
- l'incidence de la contrefaçon sur les individus et la société;
- les mesures prises par la Banque, y compris la conception à un coût considérable de nouveaux billets dotés d'éléments de sécurité grandement améliorés.

Des représentants de la Banque peuvent signer la déclaration sous serment, se présenter en cour et adapter ce document à des cas individuels au besoin. Cette déclaration sous serment a été utilisée dans des douzaines de cas de contrefaçon d'un bout à l'autre du pays. Elle s'est révélée un excellent moyen de fournir aux juges des renseignements généraux importants sur la contrefaçon.

On trouvera un exemplaire de la déclaration sous serment et d'autres outils qui ont été élaborés, y compris un manuel décrivant les éléments requis pour prouver chaque type d'infraction de contrefaçon, à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/billets/ressources_juridiques.html.

Manny Parreira a distribué aux procureurs adjoints de la Couronne quelques échantillons de billets authentiques et de billets contrefaits et leur a fait une démonstration rapide et très utile des éléments de sécurité intégrés aux billets. Au début de l'exposé de Manny, peu de procureurs, sinon aucun, auraient été en mesure de détecter les faux billets, mais, après 20 minutes, la plupart d'entre eux avaient suffisamment de connaissances sur les éléments de sécurité pour repérer les faux billets sans trop de difficulté.



Nous avons conclu la séance en présentant une vidéo de six minutes produite par la Banque en collaboration avec le Bureau national de lutte contre la contrefaçon de la Gendarmerie royale du Canada sur les billets contrefaits.

Cette formule à l'heure du midi a très bien fonctionné dans le cas de cette séance d'information sur la contrefaçon au Canada. En une heure seulement, les procureurs de la Couronne et les agents de police peuvent acquérir des connaissances sur la déclaration sous serment présentée à l'audience de détermination de la peine et sur d'autres outils mis à la disposition des personnes œuvrant dans le domaine juridique. Ils peuvent également apprendre à détecter des billets contrefaits et se familiariser avec le fonctionnement d'un laboratoire de contrefaçon. Des séances semblables peuvent être organisées en communiquant avec la Banque (1 888 513-8212) ou www.banqueducanada.ca, David.Littlefield@justice.gc.ca, ou Manon.Lapointe@ppsc-sppc.gc.ca



Les partenaires unissent leurs efforts pour relever le défi posé par les faux billets de 100 \$ découverts dans la région du Grand Toronto

Par Jodie Sales

Bureau régional de l'Ontario

Le deuxième trimestre de 2008 a apporté un nouveau défi au Bureau régional de l'Ontario : des billets de 100 \$ ont commencé à circuler dans la région du Grand Toronto. La réaction de la Banque et de ses partenaires ne s'est pas fait attendre et cette situation a fait ressortir l'importance de tels partenariats.

Les équipes régionales de la Banque du Canada collaborent avec divers groupes pour fournir de l'information sur la sécurité des billets de banque. Au cours des derniers mois, nous avons rencontré des caissiers travaillant dans de petits commerces indépendants et dans de grandes et moyennes chaînes de commerce au détail. Nos programmes de formation et matériel d'information ont suscité beaucoup d'intérêt. Les caissiers ont réitéré l'importance de l'information sur les billets de banque, qu'elle soit offerte dans le cadre de programmes de formation d'entreprise ou des programmes d'information de la Banque, ou encore, par des associations de détaillants ou des services de police locaux.

Nous pouvons attribuer notre réussite aux bonnes relations de travail que nous entretenons avec nos partenaires internes et externes. Nous sommes particulièrement heureux de mentionner que, depuis la découverte de ces faux billets en circulation, les forces policières de la région de Toronto, avec l'appui de la Banque du Canada, ont établi le dialogue avec leurs communautés sur la contrefaçon des billets de banque comme jamais auparavant.

Nos efforts concertés visant à recueillir et à échanger de l'information nous ont permis de faire face efficacement à cette situation. Non seulement nous avons défini un plan d'action, mais nous avons également atteint les résultats souhaités.

Des séances d'information publiques ont été offertes à divers endroits dans la région de Toronto, en partenariat avec la Gendarmerie royale du Canada et des services de police locaux. Plus de 50 ateliers d'information ont été

tenus dans les régions de York, Toronto, Peel, Durham et Halton. Planifiées et fournies en quelques jours à peine, ces séances d'information n'auraient pu être offertes sans la collaboration de nombreuses personnes de différentes organisations. Nous les remercions toutes

chaleureusement! Nos initiatives de sensibilisation portent fruit : les détaillants vérifient davantage les billets de banque et les passeurs de faux billets sont interceptés.



Les participants ont formulé d'excellents commentaires et nous sentons vraiment que les membres de chaque communauté ont apprécié l'occasion qui leur a été donnée d'apprendre à se protéger des pertes. Nous devons déployer des efforts constants pour faire échec à la contrefaçon et ce récent défi auquel nous avons été confrontés nous a fourni une occasion unique de démontrer ce que nous pouvons accomplir grâce à des partenariats proactifs.



Se réunir est un début; rester ensemble est un progrès; travailler ensemble est la réussite.
Henry Ford

Seizième Atelier annuel International de Lutte contre la Contrefaçon (et la fraude) à Niagara Falls

Par Jodie Sales
Bureau régional de l'Ontario

Les 28 et 29 mai, le seizième atelier annuel international de lutte contre la contrefaçon (et la fraude) s'est tenu à Niagara Falls (Ontario). L'atelier avait été organisé par le Service de police de la région du Niagara, la Gendarmerie royale du Canada, la Banque du Canada et les Partenaires des cartes de paiement. Ont participé à l'atelier des responsables de l'application de la loi provenant de partout au pays, des représentants des services secrets américains, des procureurs de l'État de New York, des enquêteurs engagés par quelques-uns des plus gros détaillants au Canada ainsi que des représentants des milieux financiers.

Parmi les sujets abordés lors de l'atelier de cette année, mentionnons les billets de banque, l'écrouissage des cartes de paiement et le démantèlement des installations servant à la contrefaçon, les crimes financiers aux États-Unis, le trafic international d'objets d'art, le vol par personne détenant une procuration et les stratégies de prévention de la fraude de Postes Canada. Le détective Steven Rocke du Service de police de la région de Peel était le conférencier principal durant la journée du mercredi. Il a parlé d'un sujet suscitant la réflexion, soit le terrorisme qui nous entoure. Le conférencier principal du jeudi était le détective Doug Minor du Service de police de Toronto (Gun and Gang Task Force). L'exposé du détective Minor portait sur l'évolution des gangs de jeunes à Toronto et dans la région du Grand Toronto.

Cet atelier connaît un franc succès depuis maintenant seize ans. Il constitue un forum important dans le cadre duquel les agents chargés de l'application de la loi peuvent acquérir des connaissances et échanger de l'information sur la contrefaçon et la fraude. Cette année, un dîner spécial a eu lieu avant l'atelier pour rendre hommage au sergent Moshe Gordon, coordonnateur en matière de contrefaçons à la Division O de la GRC. Le sergent Gordon joue un rôle déterminant dans l'organisation de l'atelier depuis ses débuts. Comme il prendra sa retraite sous peu, ses amis et collègues se sont réunis à l'occasion d'un « bien cuit » organisé en son honneur pour souligner sa précieuse contribution au sein des forces policières.



Le sergent Moshe Gordon, coordonnateur en matière de contrefaçons à la Division O de la GRC, présente le sergent-détective Gary O'Brien du service des enquêtes sur la fraude d'identité et la falsification, Section du crime organisé, Police provinciale de l'Ontario.

Le prochain atelier international de lutte contre la contrefaçon (et la fraude) aura lieu à Niagara Falls les 27 et 28 mai 2009. D'autres informations seront diffusées en ligne à l'adresse suivante:

www.counterfeit-investigators.com





**R. v. Kore, [2005] O.J.
n°. 6350**

Kore condamné

*par David Littlefield,
Avocat-Conseil,
Ministère de la Justice*

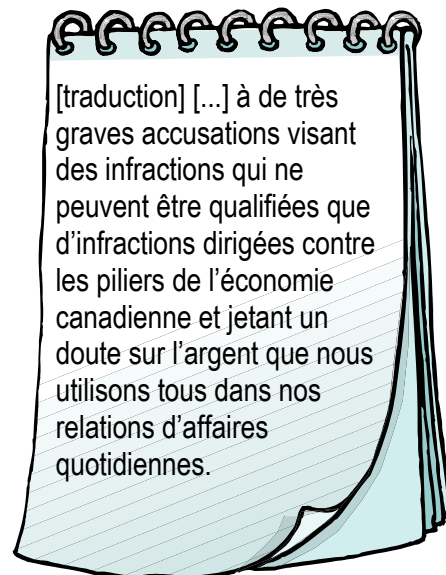
Une incarcération de trois ans et demi plus trois mois pour un rôle important dans une vaste opération de contrefaçon

L'accusé a plaidé coupable à un chef d'accusation de complot en vue de la production de fausse monnaie à Hamilton entre le 20 mai 2005 et le 7 septembre 2005, ainsi qu'à un chef d'accusation de possession d'une machine dont il savait qu'elle avait servi à la fabrication de fausse monnaie. Le plaidoyer a été inscrit très tôt, trois mois après l'arrestation de M. Kore.

L'enquête a révélé que M. Kore et son complice, M. Aaron England, étaient à la tête d'une vaste opération de production de fausse monnaie. M. Kore participait à la production de billets contrefaits et à la supervision des personnes engagées pour imprimer les billets. Deux autorisations d'écoute électronique ont permis aux policiers d'intercepter plus de 100 conversations au cours desquelles M. Kore et M. England discutaient des détails relatifs à la production des billets contrefaits. La fouille des derniers locaux ayant servi à la production de fausse monnaie a permis aux policiers de trouver une grande quantité de cartouches à jet d'encre, un ordinateur, ainsi que des feuilles susceptibles de servir à la production de billets contrefaits. L'opération aurait éventuellement pu produire 600 000 dollars en billets contrefaits par jour. Le jour de l'arrestation, les policiers ont saisi 240 000 dollars en billets contrefaits. Selon un expert de la GRC, les billets contrefaits étaient d'excellente qualité.

L'accusé était âgé de 24 ans et avait précédemment été condamné pour contrefaçon. Un affidavit type de la Banque du Canada a été déposé lors de l'audience de détermination de la peine. Au moment de la détermination de la peine, les policiers n'avaient pas encore estimé la valeur totale des billets contrefaits mis en circulation.

Dans ses motifs, le juge a fait remarquer que M. Kore avait plaidé coupable :



Le juge a accepté l'argument conjoint des avocats et a imposé une peine de trois ans et demi à M. Kore, lui ayant accordé un double crédit pour les trois mois pendant lesquels il avait été incarcéré avant le procès.





**R. c. Steven Kelly Hayden, [2006]
CanLII 59807 (C. prov. Sask.), [2006]
S.J. no 810 (QL), Cour provinciale,
Saskatchewan, 15 août 2006**

Hayden condamné

*par David Littlefield,
Avocat-Conseil,
Ministère de la Justice*

Une peine totale de 30 mois d'emprisonnement

M. Hayden a été intercepté pour excès de vitesse. Il était en compagnie de trois autres personnes. On avait signalé le vol du véhicule et les policiers ont décidé de le fouiller. Ils ont trouvé un scanneur et une imprimante, un CD contenant des images enregistrées par balayage du recto et du verso d'un billet de 100 dollars, ainsi que sept billets contrefaits de 100 dollars. M. Hayden a été arrêté et accusé de possession d'un véhicule volé et de possession de fausse monnaie.

L'accusé était âgé de 26 ans et avait un casier judiciaire contenant 24 condamnations antérieures, notamment pour possession de fausse monnaie. Un affidavit de la Banque du Canada a été déposé lors de l'audience de détermination de la peine. L'accusé a passé deux mois en détention préventive.

Le procureur de la Couronne a recommandé une peine d'emprisonnement de 28 à 30 mois. Le juge a renvoyé à l'affidavit de la Banque du Canada dans sa décision et a imposé une peine totale de 30 mois d'emprisonnement.

+ + + + + + + + + + + + + + + +

Vous avez des nouvelles?

Vous aimeriez soumettre un article pour la livraison du prochain numéro du bulletin

Liaison anticontrefaçon?

**Communiquez par
courriel à l'adresse mduncan@banqueducanada.ca**